

« Nous avons la responsabilité de créer des solutions de financement de la transition énergétique ».



Christophe FRESPUECH
Directeur
du développement
OFI AM

Eric VAN LA BECK
Directeur
du Pôle ISR
OFI AM

LA COMMISSION EUROPÉENNE VIENT DE PRÉSENTER DE NOUVELLES PROPOSITIONS DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION SUR LA FINANCE DURABLE DE L'UE. QUELLE INFLUENCE ONT LES INITIATIVES DES POUVOIRS PUBLICS SUR LES PRATIQUES DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES ?

Eric Van La Beck : Ces initiatives ont une influence majeure. Pour la Commission européenne, ne pas intégrer l'ESG dans les processus d'investissement est une rupture des obligations fiduciaires des sociétés financières, qui doivent gérer au mieux des intérêts de leurs clients investisseurs. La Commission européenne propose, entre autres, d'élaborer une classification des activités économiques afin de recenser celles qui peuvent être qualifiées de durables. Elle escompte que les investisseurs prendront ainsi leurs décisions d'investissement « en connaissance de cause ». Ces annonces font suite aux recommandations du Conseil de Stabilité Financière (auprès du G20), émises en 2017, par son groupe de travail, la TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures), qui prône la transparence sur les risques climatiques en mettant l'accent sur la gouvernance des entreprises industrielles et financières. Pour les dirigeants d'institutions financières, il s'agira de démontrer comment le risque climatique est adressé dans le cadre de la stratégie de l'entreprise, quels instruments ont été mis en place.

Christophe Frespuech : Un cadre réglementaire se met en place. La France a d'ailleurs pris les devants avec la Loi de Transition Énergétique, qui a créé des obligations de transparence et de reporting sur les politiques ESG des investisseurs. Les nouvelles lignes définies par la Commission ainsi que d'autres initiatives telles que les ODD (Objectifs de Développement Durable) définis par l'ONU, pour les États, et pour certains adaptables aux entreprises fixent un véritable cap. C'est un vrai changement de paradigme. Les acteurs ont la responsabilité de créer des solutions de financement de la transition énergétique. En conséquence, à l'avenir, les institutions financières qui ne proposeront pas les produits qui correspondent à ce besoin perdront des parts de marché.

LA COMMISSION EUROPÉENNE S'INTÉRESSE AUSSI AUX ÉPARGNANTS. QUELLES ÉVOLUTIONS SONT À ATTENDRE SUR LE MARCHÉ DE L'ÉPARGNE ?

Christophe Frespuech : Ces démarches ne doivent en effet pas se cantonner à l'univers de l'investissement institutionnel. Les épargnants doivent être sensibilisés à ces questions. Le souhait de la Commission européenne est de voir intégrée dans le devoir de conseil la prise en compte de l'appétence de l'épargnant pour les « investissements durables ». Elle envisage ainsi l'ajout dans les directives MIF et Distribution d'assurance (DDA) de nouvelles obligations de

conseil et de responsabilité. C'est une vraie révolution. Cela va modifier en profondeur l'offre de produits financiers et la relation avec les épargnants. Nous devons tous prendre en compte systématiquement les enjeux de la finance durable et aborder les investisseurs avec un nouveau discours.

LES STRATÉGIES D'INVESTISSEMENT ESG DOIVENT-ELLES SE TRADUIRE AUSSI PAR DES ACTIONS D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL ?

Eric Van La Beck : Chez OFI Asset Management nous mettons en œuvre depuis de nombreuses années des actions d'engagement actionnarial, pour le compte de nos fonds ouverts et pour le compte de nos clients institutionnels, qui sont de plus en plus demandeurs d'un accompagnement dans ce domaine. Ces actions se traduisent par un dialogue avec les entreprises, des questions posées aux Assemblées Générales et une politique de vote active. Et désormais, à ces initiatives individuelles des investisseurs s'ajoutent des initiatives collectives, avec des instances de place ou d'autres investisseurs, qui leur donnent encore plus de poids. Il s'agit en particulier des initiatives des PRI (Principles for Responsible Investment), qui sont devenus un instrument d'influence incontournable. Le Conseil des PRI vient d'ailleurs d'annoncer qu'il deviendra plus exigeant vis-à-vis des investisseurs signataires, qui se devront de mettre leurs paroles en actes sous peine d'être exclus.

UNE DÉMARCHÉ DE PROGRÈS

Apporter aux investisseurs les outils pour servir leurs ambitions

OFI AM s'inscrit aux côtés de ses clients investisseurs dans une démarche de progrès. Nous ne devons pas être dogmatiques. Les approches ESG des investisseurs sont très hétérogènes. Certains souhaitent même créer leurs propres référentiels. Au-delà des reportings ex-post, nous devons leur apporter les outils adaptés à leurs ambitions, et aux moyens qu'ils peuvent y consacrer.

C'est ainsi par exemple que beaucoup sont demandeurs de stratégies d'exclusion, soit sectorielles (charbon, tabac...), soit normatives (travail des enfants...). OFI AM a d'ailleurs établi des listes de valeurs qui s'adaptent aux niveaux d'exclusion souhaités.

La gamme de fonds ouverts OFI RS (Responsible Solutions) d'OFI AM est à l'image de cette diversité d'approches : Best-in-class, Engagement, Éthique, ou Thématiques (changement climatique, positive économie)...

La dimension responsable de l'investissement peut en effet revêtir différentes formes : dans le cas des fonds « best in class », par exemple, l'analyse extra-financière se concentre sur les pratiques ESG observées des entreprises en portefeuille, tandis que dans le cas d'une stratégie thématique comme la positive économie, les gérants vont s'attacher davantage à l'impact sur la protection des individus ou de l'environnement de l'activité des entreprises.

Ces différentes formes permettent de répondre aux objectifs et aspirations de chaque investisseur tout en veillant à contribuer de manière positive au développement durable et donner du sens à l'investissement.